

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

Je soussigné(e) (Qualité dans l'association) _____

Responsable ou désigné (e) par l'association _____

Enregistrée à la Préfecture ou Sous-Préfecture sous le n° _____

ai l'honneur de solliciter, de Madame la Maire de Saint-Jean-d'Angély, conformément à l'article L.3334-1, L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

L'autorisation d'établir un débit temporaire de boissons de _____ catégorie

À (lieu) _____

Le _____ de _____ à _____

À l'occasion d'un _____

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :

Groupe 2 : Boissons fermentées non distillées : Vins, Champagne, Bière, Cidre, Poiré, Hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool)